

Séance ordinaire du 10 avril 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 10 avril 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Micheline Robert  
District # 2 Monsieur Denis Fortier  
District # 3 Madame Rita Fortier  
District # 4 Madame Chantal Bouchard  
District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin  
District # 6 Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **2018-04-145 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

### **2018-04-146 Adoption du procès-verbal du 13 mars 2018**

---

Il est proposé par Madame Micheline Robert,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal du 13 mars 2018 soit adopté et signé tel que présenté.

### **2018-04-147 Adhésion 2018-2019 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie**

---

ATTENDU la campagne d'adhésion 2018-2019 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) au coût de 70 \$;

ATTENDU QU'en 2017-2018, 85 % des municipalités de l'Estrie ont adhéré au CSLE;

ATTENDU QUE lors de l'aménagement ou la revitalisation d'une aire de jeux, le CSLE peut donner des conseils gratuitement;

ATTENDU QUE la formation d'un(e) coordonnateur/trice pour le service d'animation estival est offerte à un prix membre;

ATTENDU QUE le CSLE verse 10 000 \$ par année à la MRC du Granit pour le maintien du poste d'une technicienne en loisirs;

ATTENDU QUE le CSLE va participer à la planification stratégique des loisirs de la MRC du Granit qui est sensée voir le jour en février 2019.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'adhésion soit autorisée.

**2018-04-148 Adhésion 2018-2019 au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François**

---

ATTENDU QUE le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) contribue à un effort collectif pour le mieux-être de notre ressource eau en développant une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement durable du territoire;

ATTENDU l'offre d'adhésion au COGESAF pour l'année 2018-2019;

ATTENDU la diffusion d'information concernant la tenue d'activités telles que colloque, journée d'étude, conférence ainsi que d'autres activités organisées par d'autres organismes;

ATTENDU le coût de 75 \$ pour être *membre régulier*.

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'adhésion soit approuvée.

QUE M. Ghislain Lambert, inspecteur en bâtiment et en environnement, soit nommé comme représentant.

**2018-04-149 Projet de mise à niveau majeur de la Route 257 - demande d'appui de la municipalité de Scotstown**

---

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est de responsabilité municipale, entre la route 112 à Weedon, en passant par Lingwick, Scotstown, Hampden et La Patrie jusqu'à l'intersection de la route 212;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 a toutes les caractéristiques d'une route inter-municipale, voir régionale car elle relie plusieurs municipalités dans deux MRC, conduit à une douane américaine, est un axe privilégié d'accès au Parc national du Mont-Mégantic et à deux parcs régionaux, soit celui du marécage des Scots et celui du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est utilisée par des citoyens afin d'atteindre des services de santé, des loisirs, des commerces et par plusieurs travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est de plus en plus utilisée et stratégique, étant donné l'attractivité touristique grandissante des attraits majeurs précités, mais aussi les projets reliés à un investissement majeur de production de serres de marijuana thérapeutique (200 M \$ et 400 emplois, seulement pour les serres);

CONSIDÉRANT QUE la route 257 sert aux entrepreneurs locaux et régionaux, notamment les agriculteurs et les producteurs forestiers, entre autres les immenses territoires de coupe de l'entreprise Domtar qui approvisionnent de nombreuses usines de transformation;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est en grande partie en très mauvais état, ce qui freine plusieurs usagers à l'utiliser et met en péril la sécurité de ceux qui s'y aventurent, notamment en période de dégel;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 n'est pas pavée sur une partie centrale du tronçon, ce qui a également l'effet de dissuader certains usagers, par exemple, les véhicules récréatifs;

(suite de la résolution #2018-04-149)

CONSIDÉRANT QUE le défi pour les municipalités traversées par la route 257 de prendre en charge une mise à niveau majeure digne d'une route avec de telles fonctions, est démesuré et que cette situation a été soulignée et dénoncée depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités traversées sont en situation de dévitalisation reconnue et que leur capacité d'investir est limitée;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités traversées ont un plan de développement, sont soutenues par leurs organismes territoriaux et réalisent des projets qui contribuent à renverser la situation économique et améliorer la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE tout plan d'action stratégique de développement ne réussira pas à véritablement avoir un impact si la route 257 n'est pas mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités traversées se sont regroupées pour réussir un projet majeur de mise à niveau global et que celui-ci nécessitera de l'aide financière gouvernementale substantielle et une mise de fonds du milieu à la limite des capacités des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités traversées se sont entendues sur un modèle de prise en charge commune de l'entretien de la route avec répartition des coûts à parts égales.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois appuie le comité de la Route 257, incluant ses demandes d'aide financière gouvernementale, pour son projet de mise à niveau majeure.

## **Dépôt des listes**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 9 mars au 5 avril 2018, ainsi qu'une liste des réquisitions autorisées par des employés municipaux, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2018 est également déposé.

## **2018-04-150 Comptes du mois**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 10 avril 2018 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #201800217 à #201800266 sont émis.

## **Période d'information**

---

Le maire répond aux questions du public.

**2018-04-151 Date d'expiration - carte professionnelle dans le journal Plein la Vue**

---

ATTENDU la résolution # 2018-01-023 concernant le changement de fréquence des éditions du journal *Plein la Vue* qui était édité mensuellement;

ATTENDU la fusion des mois de juillet-août et de décembre-janvier diminuant ainsi le nombre d'éditions à 10 au lieu de 12;

ATTENDU QUE la publicité pour ½ année ou pour 1 an de certaines cartes professionnelles a été payée avant la diminution des éditions annuellement.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la date d'expiration, pour la publicité des cartes professionnelles qui sont touchées par le changement de fréquence, soit ajustée.

**2018-04-152 Refonte partielle du site Internet**

---

ATTENDU les demandes de Mme Julie Demers, responsable de la mise à jour du site Internet de la municipalité, concernant la disposition de l'information;

ATTENDU QU'il y aura lieu de modifier la page d'accueil et autres afin de rendre le site plus convivial.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE Mme Chantal Bouchard soit mandatée à lister tous les changements qu'elle souhaiterait apporter au site en collaboration avec Mme Julie Demers.

QUE la liste soit présentée aux autres membres du Conseil afin qu'ils approuvent ou non les améliorations souhaitées.

**2018-04-153 Entente en matière des recherches des causes et circonstances d'incendie - autorisation de signature**

---

ATTENDU QUE des municipalités de la MRC du Haut-St-François se sont prévalues des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q, c C-27.1) pour conclure une entente en matière de sécurité incendie;

Attendu que l'entente concerne un service qui pourrait être très utile pour nous, soit la recherche des causes et circonstances d'incendie.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois accepte de conclure une entente lors de la recherche des causes et circonstances d'incendie avec les autres municipalités participantes intéressées, suivant les modalités et les conditions prévues à l'entente, pour une période de vingt-quatre mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au 31 mars 2020.

(suite de la résolution #2018-04-153)

QUE Monsieur le maire Yvan Goyette et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Guylaine Blais soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois.

QUE la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités participantes à l'entente.

#### **2018-04-154 Réorganisation du personnel - département de voirie**

---

ATTENDU QUE dans le département de voirie, il y a deux postes permanents à temps plein à l'année et un poste temporaire à temps plein durant la période hivernale;

ATTENDU QU'au cours de l'hiver nous avons fait appel au service de M. Gilles Lévesque pour son expérience à titre de mécanicien ;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'avoir régulièrement accès aux services d'un mécanicien au garage municipal afin d'entretenir le plus adéquatement possible la machinerie;

ATTENDU QUE le réaménagement des horaires de travail soit 3 postes permanents à temps plein (10 mois travaillés et 2 mois chômés chacun) serait avantageux;

ATTENDU QUE le poste temporaire à temps plein durant la période hivernale ne sera plus nécessaire.

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le réaménagement des horaires de travail soit effectif dès le 22 avril 2018.

QUE l'ancienneté des employés soit considérée lors du choix des mois de chômage.

QUE la période où les employés peuvent prendre leurs semaines de chômage est du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre.

QUE M. Gilles Lévesque, employé municipal, détient le titre de *responsable du service de voirie* et qu'il est par ce fait, responsable :

- Des employés de voirie et de déneigement
- De l'entretien des machineries et du garage municipal
- Des opérations de voirie
- Des opérations du déneigement municipal (chemins publics seulement)
- De collaborer avec l'inspecteur municipal Ghislain Lambert concernant les appels d'offres en matière de voirie.

QUE tous les employés (postes permanents et temporaires) concernés soient informés rapidement de ce changement.

#### **2018-04-155 Candidature – employé responsable du dépôt municipal**

---

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de responsable du dépôt municipal publié dans l'édition de mars du journal *Plein la Vue*;

ATTENDU la réception de trois offres de service.

(suite de la résolution #2018-04-155)

Il est proposé par Madame Micheline Robert,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la candidature de M. Yves Courcy soit retenue.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le document «Conditions particulières d'emploi» de M. Courcy pour et au nom de la municipalité.

**2018-04-156 Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'inclure des dispositions relatives aux entrées électriques pour les usages agricoles et autoriser les animaux de ferme dans la zone Vill-1**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 363-2010.

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois adopte le second projet de règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 459-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 363-2010 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTRÉES ÉLECTRIQUES POUR LES USAGES AGRICOLES ET AUTORISER LES ANIMAUX DE FERME DANS LA ZONE VILL-1**, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises.

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

**2018-04-157 Renouvellement du mandat de deux membres du comité consultatif d'urbanisme;**

---

ATTENDU l'article 7 du règlement 206-1993 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la durée du mandat d'un membre qui est de deux ans;

ATTENDU le mandat échu des membres Messieurs Rodrigue Côté et M. Pierre Lalonde;

ATTENDU QUE les deux membres acceptent de renouveler leur mandat.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les mandats soient renouvelés pour deux autres années.

## **2018-04-158 Demande de dérogation mineure - 64 chemin de la Perdrix**

---

ATTENDU QUE les propriétaires du 64 chemin de la Perdrix, M. Michel Gauthier et Mme Sylvie Bossé, souhaitent subdiviser leur lot 4 768 221 ayant une superficie de 7 432,8 mètres carrés en deux;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement à l'article 6.1 stipule que la largeur minimale d'un lot doit être de 50 mètres de façade en ligne droite et doit avoir une superficie minimum de 3 600 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lot 4 768 221 a une façade de 104,19 mètres qui touche à un chemin, mais que 18,63 mètres se trouvent adjacents à un rond-point;

ATTENDU QU'une largeur de lot se définit comme suit : distance mesurée sur une ligne droite, entre les lignes latérales d'un lot à leur intersection avec la ligne avant. Dans le cas d'un lot d'angle, cette mesure est calculée à partir du point d'intersection des deux lignes de rue ou leur prolongement;

ATTENDU QUE si le lot est divisé en deux pour en faire deux terrains bâtissables, les deux façades auront 46,34 mètres au lieu du 50 mètres exigé;

ATTENDU QUE si le lot est divisé en deux, la largeur du lot de chacun des terrains serait inférieure seulement de 7,32 % à la norme;

ATTENDU QUE quelques lots ont des façades inférieures à 50 mètres sur ce même chemin;

ATTENDU QUE les deux lots auront une superficie respective de 3 832,7 mètres carrés et de 3 600 mètres carrés;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter la dérogation mineure.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la demande de dérogation mineure soit approuvée.

## **2018-04-159 Prolongation de l'appel de candidatures pour l'animation du soccer**

---

ATTENDU l'appel de candidatures pour un poste d'animation de soccer et de balle-molle en période estivale publié dans l'édition de mars du journal *Plein la Vue*;

ATTENDU QU'aucune offre de service n'a été reçue au 29 mars date limite pour poser une candidature;

ATTENDU le sondage effectué auprès des enfants et des parents parus dans l'édition de mars du journal *Plein la Vue* ainsi que par le biais de l'école de la Voie-Lactée;

ATTENDU QUE les résultats pour le sondage sont :

- 12 réponses favorables au soccer
- 2 réponses favorables à la balle-molle
- 1 réponse favorable au basketball

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

(suite de la résolution #2018-04-159)

QU'un autre appel de candidatures pour un poste d'animation seulement pour le soccer en période estivale soit publié dans l'édition de mai du journal *Plein la Vue*.

QUE la date limite pour la réception de dépôt de candidature soit au plus tard le lundi 30 avril 2018.

#### **2018-04-160    Entretien des plates-bandes de la municipalité**

---

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite dorénavant que l'entretien des plates-bandes de la municipalité soit effectué par un contractant;

ATTENDU QUE la moyenne annuelle des heures pour ce poste était de 150 heures;

ATTENDU QUE le contractant devra fournir les outils de travail et devra prévoir des déplacements entre chaque aire de travail.

Il est proposé par Madame Chantal Bouchard,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un appel d'offres de service soit effectué dans la prochaine édition du journal *Plein la Vue*.

QUE la date limite pour le dépôt d'une offre de services soit au plus tard le lundi 30 avril 2018.

QU'il n'y ait aucune obligation à choisir une des offres de services reçues.

#### **2018-04-161    Concours - nom pour le bâtiment du 25 Principale Ouest**

---

ATTENDU la résolution # 2018-01-020 concernant un appel de suggestions qui soit publié dans l'édition de février du journal *Plein la Vue*;

ATTENDU la faible participation à cet appel de suggestion.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un concours soit organisé afin de recevoir plus de suggestions;

QUE le conseil ne s'engage à retenir aucune des suggestions soumises reçues;

QUE le prix remis au gagnant soit un montant de 25 \$.

QUE le concours soit publié dans la prochaine édition du journal *Plein la Vue*.

QUE la date limite pour la réception des suggestions soit au plus tard le lundi 30 avril 2018.



### **2018-04-162 Abreuvoir pour l'aréna**

---

ATTENDU QUE les usagers de l'aréna n'ont pas accès à un abreuvoir;

ATTENDU QU'il y a déjà des évier accessibles.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un robinet soit acheté afin de l'apposer sur un des évier existants.

QUE l'installation soit faite par le conseiller Denis Fortier, et ce, gratuitement.

### **2018-04-163 Peinture et réparation – salle du centre communautaire**

---

ATTENDU QUE la peinture des murs de la salle du centre communautaire est défraîchie.

Il est proposé par Madame Chantal Bouchard,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les dépenses concernant la peinture de marque *Behr* et autres outils soient autorisés.

QUE la couleur de la peinture soit choisie par les conseillères, Mesdames Rita Fortier et Micheline Robert.

QUE les retouches du plâtre soient effectuées par l'employé municipal Gilles Lévesque.

QUE les travaux de peinture soient exécutés par les employés municipaux Daniel Cloutier et Denis Lambert.

### **2018-04-164 Mur des donateurs - Centre de loisirs Charles-Valence**

---

ATTENDU la demande de soumissions auprès de trois fournisseurs concernant le mur des donateurs fabriqué soit en «alupanel» ou en granit.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'offre de services no 656-26 d'Enseignes Bouffard pour un panneau en «alupanel» de 6" x 42" x 60" au coût de 404,85 \$ avant taxes incluant le découpage et la conception graphique soit acceptée.

### **2018-04-165 Pièce pour la rétrocaveuse**

---

ATTENDU QU'une tige (tie rod) doit être remplacée sur la rétrocaveuse;

ATTENDU QUE cette pièce est disponible chez Équipement Moore ltée au coût de 657 \$ avant taxes.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'achat soit autorisé.

## **2018-04-166 Rencontre collective - Contrée du massif Mégantic**

---

ATTENDU le début des rencontres collectives de la Contrée du massif Mégantic autour du développement économique des six territoires dont Notre-Dame-des-Bois dans le but d'envisager un avenir prospère pour les municipalités;

ATTENDU une soirée d'information sur le «Big Bang de la Contrée» prévue le 23 avril à Notre-Dame-des-Bois.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les élus intéressés soient autorisés à y participer.

### **Période de questions**

---

Il est 20 h 20.

## **2018-04-167 Ajournement de la séance**

---

Il est proposé par Madame Micheline Robert,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit ajournée le mercredi 11 avril à 20 h. Il est 21 h.

---

M. Yvan Goyette  
Maire

---

Mme Guylaine Blais  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière